

Le désherbage et la pollution de nos rivières

Quelques éléments de contexte

✓ Le SAGE de la Sèvre Nantaise

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a introduit une nouvelle façon de considérer la gestion de l'eau. En déclarant l'eau comme « patrimoine commun de la nation », la loi sous-entend une **gestion commune de la ressource en eau** et une **responsabilisation de toutes les catégories d'acteurs**. Pour atteindre ces objectifs, la loi sur l'Eau propose de nouveaux outils de planification : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en est un.

Le SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise est un document de planification et de réglementation de la gestion de l'eau élaboré par la Commission Locale de l'Eau sur l'ensemble du territoire drainé par la Sèvre Nantaise et ses affluents. Approuvé depuis le 25 février 2005 par le Préfet de la Vendée, préfet coordonnateur pour le bassin versant, **les orientations du SAGE doivent aujourd'hui être prises en compte dans chacune des décisions publiques portant sur le domaine de l'eau, mais aussi de l'urbanisme** concernant le bassin qui s'étend sur la Gâtine, le Bocage Bressuirais, Vendéen, le Choletais, et le vignoble Nantais. La Commission Locale de l'Eau est présidée par Mme Isabelle des Dorides et est portée administrativement par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, basée à La Roche sur Yon.

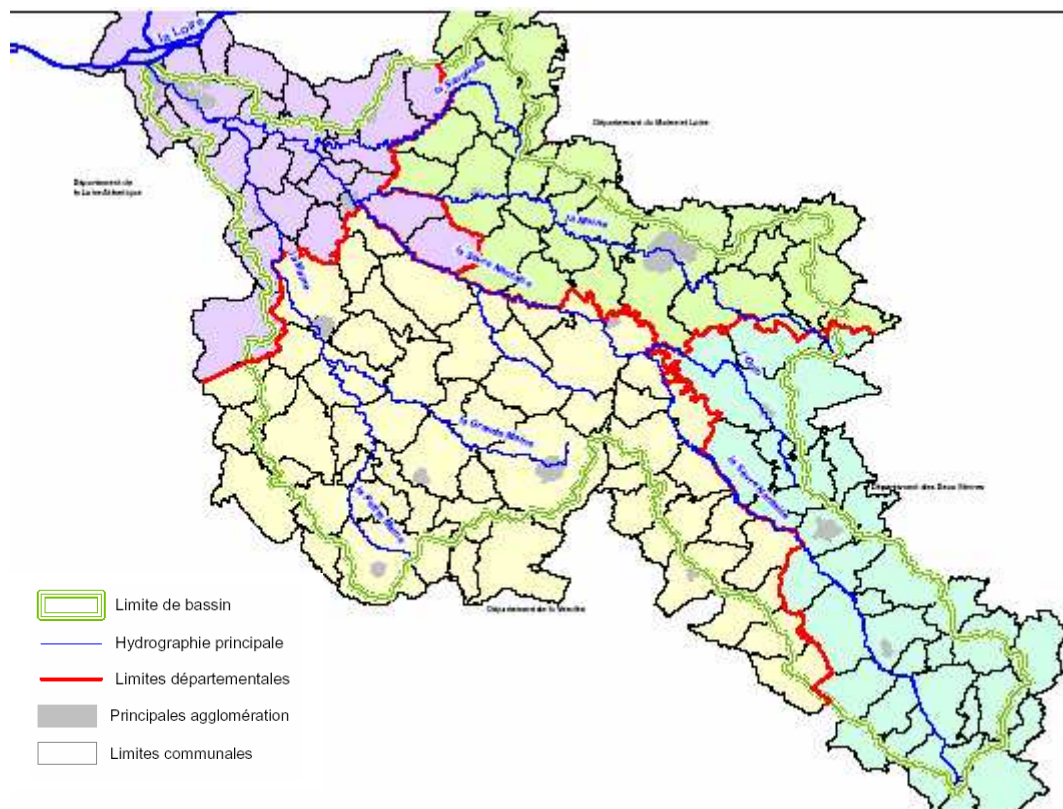


Figure 1 : Le bassin de la Sèvre Nantaise

Source : IIBSN

✓ La problématique des pesticides en France

On constate une **contamination généralisée et préoccupante** des ressources en eau par les pesticides, alors que la Directive Cadre sur l'Eau impose d'atteindre un bon état écologique et

chimique des eaux d'ici 2015. Selon le dernier bilan de l'IFEN¹, **des pesticides ont été trouvés dans 96% des stations de mesure en eau superficielle et 61% en eau souterraine. 9% de la population française a été alimentée en 2003 par une eau du robinet dont la qualité a été une fois au moins non conforme vis-à-vis de pesticides** (Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides, MEDD, 2006).

Or, les **risques sanitaires et environnementaux** liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques font l'objet d'**inquiétudes croissantes**. Des études épidémiologiques montrent que les pesticides sont susceptibles d'engendrer des effets chroniques ou aigus sur la santé humaine, la santé de l'utilisateur et de la population en général dont l'exposition se fait par l'air, l'eau et l'alimentation. Les personnes exposées aux pesticides ont une probabilité plus forte de développer des maladies neuro-dégénératives, notamment la maladie de Parkinson (http://www.lefigaro.fr/sciences/20060927.FIG000000037_parkinson_le_role_des_pesticides_reconnu.html). Notamment, selon la Commission européenne, **52% d'échantillons de fruits et légumes contiennent des résidus de pesticides en France**, et les échantillons contenant plus d'une substance se multiplient (24% des produits contrôlés). Les pesticides engendrent aussi des risques pour les écosystèmes (biodiversité). Aussi la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans le milieu naturel, notamment dans l'eau et les sols, constitue aujourd'hui un enjeu de société majeur.

L'**utilisation non agricole** de pesticides est **plus intensive** que l'utilisation agricole (10% des volumes distribués sont épandus sur moins de 10% de la surface susceptible de recevoir des pesticides). Les **surfaces traitées** sont **particulièrement sensibles** (5 à 40% des quantités de produits sont transférées vers les eaux souterraines ou superficielles, du fait de l'imperméabilité des sols ou de la proximité de fossés, avaloirs... En zones agricoles, ces taux de transfert sont de 1%). Les lieux traités sont fréquentés par une **population sensible** (enfants, retraités, femmes enceintes). Aussi, **les traitements non agricoles génèrent un risque sanitaire et environnemental plus fort que les traitements agricoles, pour la même quantité de matières actives utilisées.** (Source : MEDD, 2005)

La part des **pollutions non agricoles** est donc significative. Elle est due notamment en raison du **manque de formations et de conseils** à destination des utilisateurs de produits et de leurs interlocuteurs. En effet, les risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sont très souvent ignorés ou sous-estimés, les objectifs des traitements ne sont pas toujours connus, la connaissance des adventices et de leur seuil de nuisibilité déterminant la nécessité d'intervenir est précaire, les moyens de lutte sont mal connus et mal employés. A dire d'experts, **80% des applicateurs non agricoles ne savent pas utiliser le matériel de pulvérisation.** Et diverses études ont mis en évidence l'important déficit en formation et en information tant au niveau des responsables qu'au niveau des personnels effectuant les traitements. Il faut donc agir sur les actions de formations et de conseils pour remédier à cette situation.

La problématique des pesticides sur le bassin

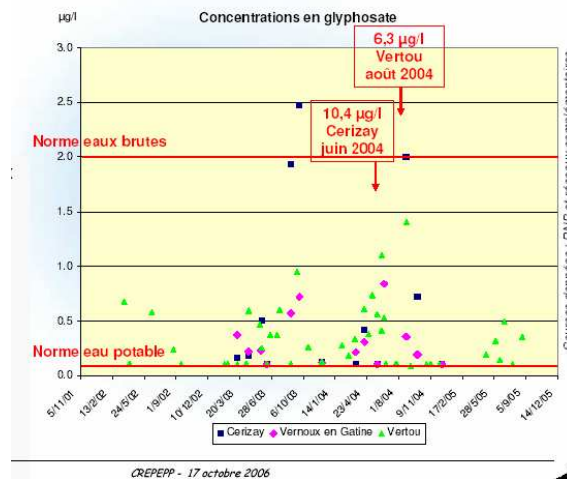
Sur le bassin de la Sèvre Nantaise, plus de 90% des prélèvements pour l'alimentation en eau potable proviennent des eaux de surface. D'où l'importance de leur qualité, notamment vis-à-vis des pesticides. Or, quelques gouttes ou **un gramme** seulement de pesticides de trop déversé suffisent à polluer dix kilomètres de fossés. Autre exemple frappant : 500g de pesticides déversés dans un barrage de 5 millions de m³ d'eau suffisent à polluer la retenue.

Les usines de production d'eau potable peuvent traiter les pesticides, mais ces traitements ont un coût non négligeable qui se répercute sur la facturation de l'eau : ce n'est pas une solution durable. Il faut donc limiter cette pollution et le coût qu'elle engendre.

Trois matières actives sont retrouvées en grande quantité, dont deux utilisées par les collectivités ; les concentrations en glyphosate (une matière active présente dans de nombreux désherbants) dépassent fréquemment les normes de potabilité (0,1 µg/L) et de potabilisation (2 µg/L). Les usagers non agricoles représentent seulement 5 % de la consommation globale en tonnage. Parmi eux, les communes et les particuliers sont les plus gros utilisateurs (72% des produits).

¹ « Les pesticides dans les eaux-Données 2003 et 2004 », IFEN, 2006

Résultats Sèvre Nantaise

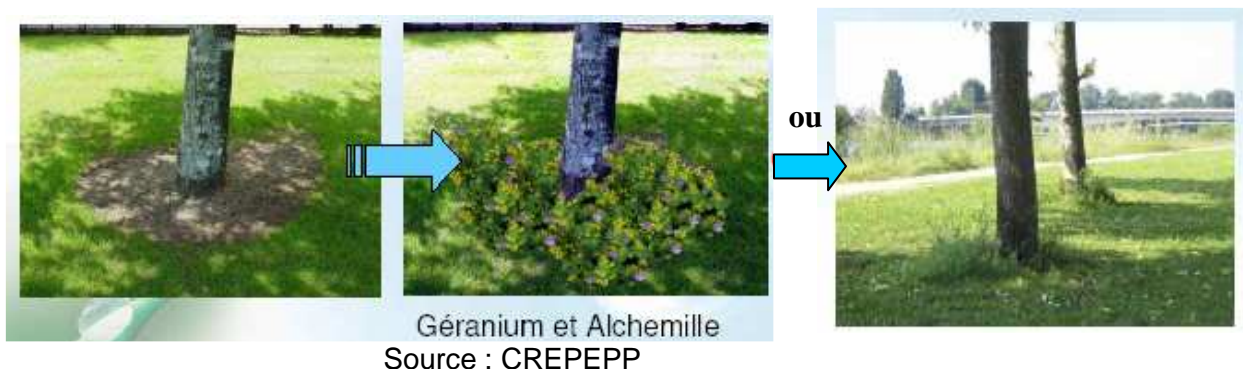


Le **SAGE** préconise une politique de **rationalisation des pratiques de désherbage des collectivités**, qui se traduit par la mise en place d'un programme de sensibilisation et de formation concernant les usages non agricoles de pesticides. Le but est de **faire prendre conscience** à chaque usager non agricole de son influence potentielle sur la qualité de l'eau (santé humaine, milieu biologique), de mieux connaître les pesticides, et de mieux et moins les utiliser. Cette politique de réduction de l'utilisation des pesticides se traduit également par l'obligation pour toutes les collectivités de mettre en place un **plan communal de désherbage**. Ce plan est basé sur une définition précise des méthodes et des choix de désherbage en fonction des risques d'entraînement vers le milieu. Il doit permettre une utilisation plus raisonnée des pesticides, du fait entre autres d'une prise de conscience de la dangerosité environnementale et sanitaire de ces produits.

Les solutions envisageables par les communes et les particuliers

25 élus et responsables, soit une douzaine de communes et une communauté de communes, se sont réunis mardi 17 octobre, à Maulévrier, pour traiter de l'entretien des espaces publics et de la préservation des ressources en eau.

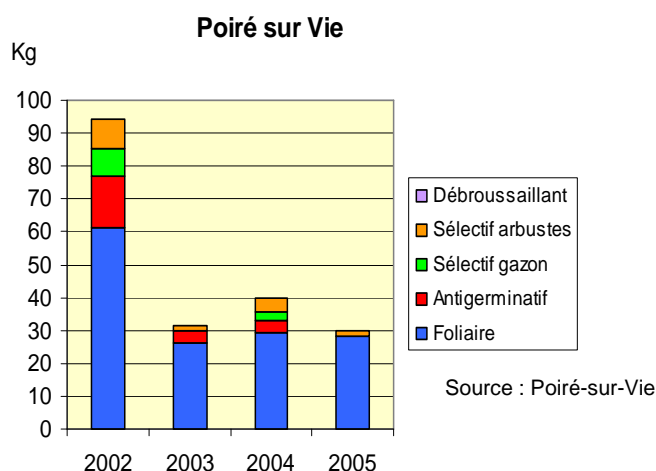
Certaines communes se sont déjà engagées dans des utilisations plus raisonnées des pesticides. La commune de Rezé s'est engagée dans une démarche de gestion différenciée depuis 1995.



Exemple : Arrêt du désherbage des pieds d'arbres.



La commune de Poiré-sur-Vie, elle, a mis en place un plan de désherbage communal et utilise davantage de techniques alternatives aux pesticides. Elle a vu sa quantité de matières actives utilisées diminuer de 60% depuis 4 ans.



Le concours « Le paysage de votre commune » en Vendée, organisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée (CAUE), présente une catégorie Commune et une catégorie Particuliers, et intègre dans sa fiche de notation les pratiques respectueuses de l'environnement, telles que l'utilisation raisonnée des pesticides. Cela peut être un outil pour inciter communes et particuliers à changer leurs pratiques.

Egalement, **21 agents communaux** (soit dix communes) ont participé à une session de formation sur trois jours, étalée sur une année, organisée par l'IIBSN et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) Poitou-Charentes. L'objectif visé était de les sensibiliser à l'intérêt d'améliorer leurs pratiques dans le but de se protéger et de préserver l'eau du bassin versant. La formation a alterné théorie et pratique, travail en salle et terrain. Elle a permis aux agents de prendre conscience de la problématique et du rôle des communes. Cette formation a d'ores et déjà porté ses fruits, puisque les agents ont, suite à cette formation, obtenu des Equipements de Protection Individuelle, de nouveaux pulvérisateurs plus performants et moins polluants. Certains ont même diminué leur consommation de pesticides par deux !

Si les élus et les agents communaux se sensibilisent sur le sujet, les particuliers doivent eux aussi prendre conscience des enjeux liés à la réduction de l'utilisation des pesticides. Un pissenlit sur un trottoir n'est pas le signe d'un relâchement des efforts des agents, mais bien au contraire d'une attention de leur part à utiliser plus raisonnablement les produits, pour améliorer la qualité de notre environnement.

Les communes qui ont participé à ces séances

Aigrefeuille-sur-Maine, Cholet, Combrand, Courlay, Gorges, L'Absie, La Chapelle-Saint-Laurent, La Forêt sur Sèvre, La Guyonnière, La Renaudière, Mauléon, Maulévrier, Moncoutant, Montaigu, Montravers, Moutiers-sous-Chantemerle, Neuvy Bouin, Saint-André-sur-Sèvre, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Macaire-en-Mauges, Saint-Pierre-des-Echaubrognes.

Bassins versants Angle Guignard-Vouraie, Communauté de Communes du Pays des Herbiers, Communauté d'Agglomération du Choletais